



**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/21/5  
12 octobre 2017

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Vingt et unième réunion  
Montréal, Canada, 11-14 décembre 2017  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DE  
L'EXPLOITATION MINIÈRE, DES INFRASTRUCTURES, DE LA FABRICATION ET DE LA  
TRANSFORMATION, ET DE LA SANTÉ**

*Note de la Secrétaire exécutive*

**INTRODUCTION**

1. La Conférence des Parties a adopté à sa treizième réunion, une décision détaillée sur l'intégration de la diversité biologique dans tous les secteurs, plus particulièrement les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche et du tourisme (décision XIII/3). Au paragraphe 109 de la décision, la Conférence des Parties a décidé d'examiner l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, de la fabrication et de la transformation, et de la santé à sa quatorzième réunion.
2. La présente note présente les questions scientifiques et techniques pertinentes aux secteurs de l'énergie et de l'exploitation minières, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation. Les questions portant sur les conséquences de l'intégration de la diversité biologique dans ces secteurs sur les politiques seront examinées à la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, en mettant notamment l'accent sur les politiques actuelles, les outils et pratiques des Parties et autres possibilités relatives à l'intégration de la diversité biologique dans ces secteurs.
3. La partie I de la présente note présente le contexte et les considérations générales en lien avec ces secteurs, les dispositions de la Convention et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La partie II passe en revue les tendances pertinentes à chacun de ces trois groupes de secteurs (énergie et exploitation minière, infrastructures, et fabrication et transformation), ainsi que les conséquences possibles sur la diversité biologique, et présente un court survol des mesures pour éviter ou atténuer ces conséquences. Les liens positifs entre la diversité biologique et les secteurs sont aussi examinés, lorsqu'ils sont pertinents. La partie III se penche sur les politiques, les outils et les autres mesures à utiliser afin de faciliter l'intégration de la diversité biologique dans ces secteurs, en tenant compte des dispositions pertinentes de la Convention, de ses programmes de travail, de ses orientations et de ses initiatives. La partie IV présente les conclusions et les recommandations. Plusieurs documents informatifs viennent étayer la présente note.

---

\* CBD/SBSTTA/21/1.

4. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné l'intégration de la diversité biologique dans le secteur de la santé à sa vingtième réunion, à partir d'un état de connaissances avancé et l'examen de celles-ci, et la décision XIII/6, qui comprend une annexe offrant des renseignements techniques ainsi que des liens entre la diversité biologique et la santé, a été adoptée à partir de ces travaux.<sup>1</sup> L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examinera, au point 5 de l'ordre du jour, d'autres travaux sur la diversité biologique et la santé, qui mettent l'accent sur l'intégration de la diversité biologique au principe « un monde, une santé ». Par conséquent, la présente note n'abordera pas l'intégration de la diversité biologique au secteur de la santé.

5. Dans la décision XIII/3, la Conférence des Parties demande au Secrétaire exécutif de présenter à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, lors d'une réunion précédant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, les meilleurs moyens d'utiliser les programmes de travail existants pour améliorer l'intégration de la Convention en fonction des besoins d'intégration et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, selon la disponibilité des ressources. La contribution des programmes de travail existants aux secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation est abordée dans les parties pertinentes de la présente note. Une analyse complète est mise à disposition dans une note d'information.

## **I. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DE L'EXPLOITATION MINIÈRE, DES INFRASTRUCTURES, ET DE LA FABRICATION ET DE LA TRANSFORMATION : CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

6. Les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation réunissent un grand nombre d'industries et d'activités variées. Certaines d'entre elles dépendent, à différents niveaux, de la diversité biologique et des services écosystémiques que fournit la diversité biologique, mais elles ont toutes un impact sur la diversité biologique. Ces impacts sur la diversité biologique peuvent être directs ou indirects et se manifester de diverses façons, dont la perte d'espèces et d'habitats, la dégradation et la fragmentation, la pollution, la surexploitation, le risque accru d'introduire des espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques. Du point de vue de la Convention, un des principaux objectifs de l'intégration de la diversité biologique dans ces secteurs est d'éviter, de réduire ou d'atténuer les impacts négatifs tout en maximisant les avantages possibles pour la diversité biologique.

7. Ces trois groupes de secteurs sont étroitement liés les uns aux autres. Par exemple, les nouvelles installations énergétiques représentent une part importante des futures infrastructures prévues. Les matières et les carburants sont obtenus par l'exploitation minière avant d'être transformés et utilisés pour la fabrication dans d'autres industries. Il faut des matières et de l'énergie pour construire les infrastructures et pour leur propre distribution. Plusieurs mesures nécessaires à une efficacité accrue des matières et de l'énergie devront être développées tout au long du cycle d'utilisation des matières.<sup>2</sup> Le lieu d'extraction de l'énergie et des matières, leur transformation et leur utilisation subséquente pour la fabrication, la consommation éventuelle des produits et l'élimination des résidus se déroulent souvent sur

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la santé et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2015). *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health: A State of Knowledge Review*. <https://www.cbd.int/health/SOK-biodiversity-en.pdf>.

<sup>2</sup> UNEP (2016). *Global Material Flows and Resource Productivity. An Assessment Study of the UNEP International Resource Panel*. Schandl, et al., United Nations Environment Programme <http://www.resourcepanel.org/reports/global-material-flows-and-resource-productivity> UNEP (2010). *Assessing the Environmental Impacts of Consumption and Production: Priority Products and Materials: A Report of the Working Group on the Environmental Impacts of Products and Materials to the International Panel for Sustainable Resource Management*. Hertwich et al <http://www.resourcepanel.org/reports/assessing-environmental-impacts-consumption-and-production>.

de longues distances, de sorte que le contrôle des impacts pourrait exiger une collaboration internationale.<sup>3</sup>

8. La plupart de ces secteurs devraient connaître une forte croissance jusqu'en 2050 et au cours des années suivantes et pourraient avoir des conséquences importantes sur la diversité biologique. L'ampleur de la croissance, ainsi que la nature et le niveau des impacts sur la diversité biologique dépendent des décisions qui seront prises concernant la voie à suivre pour le futur développement économique et social, de même que d'autres facteurs tels que la croissance de la population, l'urbanisation, la croissance économique et le développement technologique, ainsi que les mesures politiques sociales, économiques et environnementales. La diversité des futurs scénarios plausibles<sup>4</sup> démontre qu'il est possible de mettre en place des politiques et autres mesures conformes aux objectifs de la Convention, à sa vision de 2050 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin de favoriser des voies de développement durable.<sup>5</sup>

9. Le mandat global « d'intégration » au titre de la Convention est énoncé à l'article 6 b), qui demande aux Parties « d'intégrer dans toute la mesure possible et comme il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents ». L'article 10 a) demande aux Parties « d'intégrer les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national ». D'autres articles de la Convention préconisent « l'intégration » ou fournissent des outils pour la réaliser, notamment l'exigence d'utiliser les études d'impact (article 14), les mesures d'incitation (article 11), et l'identité et la surveillance ou la gestion des processus et activités ayant des effets défavorables sur la diversité biologique (articles 7 c) et 8 I)).<sup>6</sup>

10. La Convention fournit également des fondements pour différentes mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique (par exemple les aires protégées, la restauration et le contrôle des espèces exotiques envahissantes, entre autres), développés de manière plus approfondie dans plusieurs lignes directrices et programmes de travail, et autres outils issus de décisions de la Conférence des Parties. Les lignes directrices sur l'approche par écosystème,<sup>7</sup> les études d'impact incluant la diversité biologique,<sup>8</sup> et la protection des sites sacrés, du patrimoine et des aires utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales<sup>9</sup> sont d'une importance particulière dans ces secteurs. En outre, plusieurs études techniques ont été élaborées et publiées. Bien qu'aucune ne porte directement sur

---

<sup>3</sup> UNEP (2015), International Trade in Resources: A Biophysical Assessment, Report of the International Resource Panel. <http://www.resourcepanel.org/reports/international-trade-resources>

<sup>4</sup> Voir CBD/SBSTTA/21/2 « Scénarios de la Vision 2050 pour la diversité biologique » qui sera abordé au point 3 de l'ordre du jour.

<sup>5</sup> Voir CBD/SBSTTA/21/2/Add.1 « La biodiversité et le programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui sera abordé au point 3 de l'ordre du jour.

<sup>6</sup> En ce qui concerne l'identification et la surveillance des effets défavorables sur la diversité biologique, les Parties sont appelées, entre autres, à « identifier[r] les processus et catégories d'activités qui ont ou risquent d'avoir une influence défavorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et surveille[r] leurs effets par le prélèvement d'échantillons et d'autres techniques » et « lorsqu'un effet défavorable important sur la diversité biologique a été déterminé conformément à l'article 7, réglemente[r] ou gère[gérer] les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités » (article 8 I)).

<sup>7</sup> L'approche par écosystème a été adoptée à la décision V/6 <https://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=7148> et une orientation plus poussée a été fournie à la décision VII/11 <https://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=7748>

<sup>8</sup> Lignes directrices volontaires pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les études d'impact sur l'environnement, décision VIII/28, <https://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=11042>; Annotations sur lignes directrices aux fins de leur application dans des aires marines et côtières. Décision XI/18.B. <https://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=13179>

<sup>9</sup> Lignes directrices facultatives d'Akwé-Kon pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux de projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales <https://www.cbd.int/doc/publications/akwe-brochure-fr.pdf>, adoptées à la décision VII/16.F, et le Code de conduite éthique de Tkarihwaïé:ri propre à assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales <https://www.cbd.int/traditional/code/ethicalconduct-brochure-fr.pdf>, adopté à la décision X/42.

l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, de la fabrication et de la transformation, plusieurs d'entre elles offrent une orientation et de l'information pertinentes examinées plus en détail dans cette note et dans le document informatif.

11. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique met fortement l'accent sur l'intégration, surtout au but A (gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société) et au but B (réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable).

12. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 propose plusieurs objectifs étroitement liés aux secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation, notamment l'objectif 7 (énergie propre et à coût abordable), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructures) et l'objectif 11 (villes et établissements humains). Ces objectifs prévoient, entre autres, un accès universel à l'énergie moderne (objectif 7.1), une croissance économique soutenue (objectif 8.1), des infrastructures pour soutenir le développement économique et le bien-être (objectif 9.1) et l'accès au logement et aux systèmes de transport pour tous (objectifs 11.1 et 11.2). De plus, compte tenu de la nature indivisible du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs doivent être atteints de pair avec la réalisation des objectifs pour la diversité biologique (objectifs 14 et 15) et d'action climatique (objectif 13), ainsi que les objectifs de consommation et de production durables (objectif 12). Les objectifs 7, 8, 9 et 11 comprennent également des objectifs de durabilité.<sup>10</sup> D'autres objectifs offrent un environnement pour faciliter la durabilité.<sup>11</sup> Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établit ainsi un cadre ambitieux pour gérer tout un éventail de défis sociétaux mondiaux, promouvoir la conséquence des politiques et encourager la mise en œuvre intégrée dans tous les secteurs et domaines de la société. La Conférence des Parties a reconnu que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente une occasion unique d'intégrer la diversité biologique et de réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

## **II. SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DE L'EXPLOITATION MINIÈRE, DES INFRASTRUCTURES, ET DE LA FABRICATION ET DE LA TRANSFORMATION : TENDANCES, IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION**

### **A. Énergie et exploitation minière**

13. L'énergie et l'exploitation minière concernent les industries d'extraction des combustibles fossiles, des minéraux et des métaux, ainsi que les sources d'énergie de remplacement.

14. Au niveau opérationnel, l'exploitation minière, y compris des combustibles fossiles, dépend des services écosystémiques, le plus important étant l'eau, qui sont utilisés tout au long des opérations. De la même manière, plusieurs secteurs renouvelables dépendent fortement de l'approvisionnement en eau. Par exemple, l'énergie solaire concentrée exige de grandes quantités d'eau pour le refroidissement et l'énergie hydroélectrique dépend du débit des rivières naturelles. Les écosystèmes et la biote sont tous les deux nécessaires à l'atténuation des déchets et de la pollution causée par les rejets et les déversements. La production de matières premières des biocarburants est sans doute le secteur qui dépend le plus de la

---

<sup>10</sup> Par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique (objectif 7.3) et de l'efficacité des ressources mondiales (objectif 8.4), la mise à niveau des infrastructures et l'adaptation des industries pour les rendre durables (objectif 9.4), ainsi que les systèmes de transport durables et l'urbanisation durable (objectifs 11.2, 11.3). L'objectif 12 exige notamment la gestion écologique rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, et une réduction substantielle de la production de déchets grâce à la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation..

<sup>11</sup> Cette question est abordée de nouveau dans le document CBD/SBSTTA/21/2/Add.1

diversité biologique et des services écosystémiques tels que la pollinisation, le contrôle des maladies et l'approvisionnement en eau.<sup>12</sup>

### 1. Combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)

15. L'Agence internationale de l'énergie estime que la production globale d'énergie en 2015 a atteint 13 790 millions de tonnes d'équivalent pétrole. Les combustibles fossiles représentent près de 82 pour cent de cette production. Cependant, l'augmentation de la production de pétrole et de gaz naturel a été presque entièrement compensée par la baisse de production de charbon. Les sources d'énergie renouvelable telles qu'éolienne, solaire thermique, solaire photovoltaïque et géothermique, représentent moins de 2 pour cent de la production d'énergie mondiale, mais leur utilisation croît rapidement.<sup>13</sup> Le scénario principal de l'Agence internationale de l'énergie prévoit une augmentation de 30 pour cent de la demande d'énergie mondiale jusqu'en 2040 comprenant tous les combustibles modernes, l'augmentation la plus rapide étant pour l'énergie renouvelable. Parmi les combustibles fossiles, on estime que le gaz naturel représentera 50 pour cent de la consommation en 2040, et bien que la demande pour le pétrole sera à la baisse, elle représentera néanmoins 103 millions de barils par jour en 2040. La croissance de la demande pour le charbon devrait prendre fin au cours des prochaines décennies. On estime également qu'un investissement cumulatif de 44 billions de dollars sera nécessaire pour l'offre énergétique mondiale, à raison de 60 pour cent pour l'extraction et l'offre de pétrole, de gaz et de charbon et de près de 20 pour cent pour les énergies renouvelables. Une somme supplémentaire de 23 billions de dollars sera nécessaire pour améliorer l'efficacité énergétique. Malgré ce scénario de l'AME, des centaines de millions de personnes ne recevront même pas de services énergétiques de base.<sup>14</sup> Il importe de préciser que le pétrole est également utilisé comme matière première chimique.

16. Les plus grands impacts des secteurs des combustibles fossiles sur la diversité biologique peuvent être répartis dans deux catégories : les impacts associés à l'extraction et la production de charbon, de pétrole et de gaz, et les impacts associés à l'utilisation de ces carburants. Les impacts associés à l'utilisation des combustibles fossiles sont bien documentés et comprennent les changements climatiques, l'acidification et la production de composés organiques volatils. Les impacts sur la diversité biologique associés à l'extraction varient selon les caractéristiques particulières du site ainsi que la méthode d'extraction, mais ils comprennent habituellement la perte d'habitats et la pollution. Les activités de production et les déversements accidentels, tels que les déversements de pétrole, ont des conséquences sur l'environnement. Une tendance générale a été observée dans le secteur du pétrole et du gaz, à savoir le passage à des méthodes de production de pétrole et de gaz non conventionnelles attribuable à la rareté accrue des ressources conventionnelles. Cette tendance signifie que de nouveaux environnements seront ouverts à l'extraction du pétrole et du gaz, et que ces activités auront des impacts négatifs sur la diversité biologique.<sup>15</sup> Le Comité du patrimoine mondial a pris note avec inquiétude des effets nuisibles grandissants des industries de l'extraction sur les biens du patrimoine mondial et a exhorté tous les États Parties à la Convention situés sur son territoire de ne pas endommager les biens du patrimoine mondial.<sup>16</sup> Les concessions actuelles de pétrole et de gaz, ainsi que d'exploitation minière, pourraient aussi empêcher l'établissement ou l'agrandissement des aires protégées.

---

<sup>12</sup> Webb & Coates (2012). Biofuels and Biodiversity. Secretariat of the Convention on Biological Diversity. Montreal, *Technical Series No. 65*, 69 pages. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-65-en.pdf>

<sup>13</sup> International Energy Agency (2017). World Energy Balances 2017: Overview. <https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WorldEnergyBalances2017Overview.pdf>

<sup>14</sup> OECD/IEA, (2016). World Energy Outlook 2016 – Executive Summary. <https://www.iea.org/Textbase/npsum/WEO2016SUM.pdf>

<sup>15</sup> En Afrique, 20 pour cent des zones contractuelles d'exploitation pétrolière et gazière empiètent sur des aires protégées et des aires d'importance pour la diversité biologique, qui représentent le dernier refuge pour les espèces menacées d'extinction à l'échelle mondiale (Leach, Brooks & Blyth. (2016) Potential threat to areas of biodiversity importance from current and emerging oil and gas activities in Africa. UNEP World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, United Kingdom).

<sup>16</sup> Décision 37 COM 7 du Comité du patrimoine mondial (2013) <http://whc.unesco.org/en/decisions/5018/>

17. La mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paris sur les changements climatiques exigerait en toute urgence l'élimination complète de la production de charbon et la réduction de la production de pétrole et de gaz vers la fin du siècle, ainsi que l'intégration de la production restante à la capture et au stockage du carbone. Les conséquences de ce secteur sur la diversité biologique peuvent être amoindries à court terme en imposant des restrictions et des conditions, et au moyen de techniques de planification spatiale pour que les activités pétrolières et gazières n'aient pas de conséquences négatives sur les aires protégées et les points chauds de la diversité biologique. Des exigences appropriées visant à assurer la restauration des sites d'extraction aideraient à réduire les conséquences négatives à long terme sur la diversité biologique. Des exigences pertinentes pour la gestion de la pollution associée aux activités d'extraction peuvent aussi contribuer à réduire les impacts sur la diversité biologique.

18. Les normes et sauvegardes telles que celles établies par les banques de développement multilatéral (voir le paragraphe 51) et les lignes directrices pour les industries (telles que celles élaborées par l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA)<sup>17</sup>) ont pour but de réduire les impacts sur la diversité biologique. L'étude d'impact sur l'environnement demeure un outil essentiel (voir les paragraphes 45-50). Les Lignes directrices d'Akwé : Kon élaborées au titre de la Convention ont pour but de protéger les sites sacrés et les autres aires des peuples autochtones et des communautés locales.

## 2. *Énergie renouvelable*

19. En 2016, plus de la moitié de la capacité de production ajoutée provenait de sources renouvelables, à l'exception du développement hydroélectrique d'envergure. L'investissement dans la nouvelle énergie renouvelable a été sensiblement le double de l'investissement dans la production de combustibles fossiles. L'énergie renouvelable représentait 11,3 pour cent de la production mondiale d'électricité en 2016.

20. Le passage à un plus grand nombre de sources d'énergie renouvelable aura des conséquences positives à long terme en réduisant les risques pour la diversité biologique causés par les changements climatiques. Il pourrait quand même avoir des conséquences sur la diversité biologique selon de type d'énergie renouvelable utilisé. L'utilisation à grande échelle de biocarburants, en particulier, pourrait vraisemblablement entraîner un appauvrissement important de la diversité biologique, directement et indirectement, à cause du changement dans l'utilisation des terres.<sup>18</sup> L'expansion à grande échelle de l'énergie hydroélectrique grâce à de grands barrages comporte des risques considérables pour la diversité biologique en causant la perte d'habitats, de la dégradation et de la fragmentation. Les éoliennes peuvent avoir des conséquences néfastes pour les oiseaux et les chauves-souris, y compris les espèces migratrices, entraîner la mort directe causée par les collisions avec les turbines, et modifier les voies de migration en favorisant l'évitement. De plus, l'expansion de l'énergie renouvelable entraîne une augmentation de la demande de métal pour les piles et les appareils électroniques (et ainsi une exploitation minière accrue) et des infrastructures pour la distribution de l'énergie.

21. Une conception et un emplacement prudents et l'adoption de mesures opérationnelles à cet égard peuvent atténuer les conséquences associées aux barrages hydroélectriques et aux éoliennes.<sup>19</sup> Plusieurs de ces enjeux ont été examinés au titre de la Convention.<sup>20</sup>

---

<sup>17</sup> IPIECA-IOGP (2016) Biodiversity and ecosystem services fundamentals – Guidance document for the oil and gas industry. <http://www.ipieca.org/resources/good-practice/biodiversity-and-ecosystem-services-fundamentals/>

<sup>18</sup> Webb & Coates (2012). Op Cit; Leadley et al (2016) Relationships between the Aichi targets and land-based climate mitigation" (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/29).

<sup>19</sup> Les effets nuisibles causés par les parcs d'éoliennes peuvent être atténués si les installations évitent les principales aires de repos de migration et les voies de migration ou en réduisant le fonctionnement des turbines dans ces régions au plus fort de la migration. Pocewicz et al. (2013). Modeling the Distribution of Migratory Bird Stopovers to Inform Landscape-Scale Siting of Wind Development. PLOS ONE 8(10): e75363. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0075363>

<sup>20</sup> Par exemple, voir SCBD (2003). Interlinkages between biological diversity and climate change. Advice on the integration of biodiversity considerations into the implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its



22. La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage a effectué d'importants travaux afin de concilier le développement de l'énergie renouvelable et la conservation des espèces migratrices en adoptant la résolution 11.27 et en élaborant des lignes directrices détaillées.<sup>21</sup> La Convention de Ramsar sur les zones humides a aussi adopté une orientation pour gérer les conséquences des politiques, plans et activités du secteur énergétique.<sup>22</sup>

### 3. Exploitation minière

23. L'exploitation minière est le processus consistant à extraire des matières et minéraux précieux contenus dans le sol, notamment le charbon (examiné sous la rubrique « combustibles fossiles », ci-dessus), les matières en vrac pour la construction, et les métaux, y compris les métaux des terres rares de grande valeur. L'exploitation minière est considérée comme un seul secteur, mais elle réunit différentes industries s'intéressant à différentes matières et utilisant diverses techniques d'exploitation. Certaines opérations minières sont entreprises par de grandes sociétés multinationales intégrées aux chaînes d'approvisionnement mondiales tandis que d'autres sont entreprises par des exploitants artisanaux (de subsistance) qui approvisionnent surtout les marchés locaux. De même, le processus utilisé pour l'exploitation varie de l'utilisation de machinerie lourde techniquement avancée à l'utilisation d'outils manuels par les particuliers. Compte tenu de la diversité des acteurs et des procédés utilisés, il est difficile d'établir des tendances générales dans ce secteur.

24. L'exploitation minière a des conséquences directes (exploitation du site) et indirectes (expansion du réseau routier et des peuplements) sur la perte d'habitats, la dégradation et la fragmentation. Le sable et le gravier sont les matières les plus extraites au monde et ces activités entraînent souvent d'importantes pertes d'habitats et dégradations.<sup>23</sup> Les activités minières représentent aussi un important risque de pollution directe, surtout pour les habitats d'eau douce, découlant du traitement du minerai ciblé. Par exemple, l'exploitation minière artisanale de l'or exige souvent l'utilisation de mercure ou de cyanure, tandis que la gestion des résidus par les grandes sociétés entraîne souvent la libération de sulfure et de sédiments; l'exploitation minière de l'or artisanale ou à petite échelle est la plus grande source anthropique de pollution au mercure.<sup>24</sup> L'exploitation minière a aussi comme conséquence indirecte documentée la surexploitation de la vie sauvage (associée par exemple à la chasse pour la viande de brousse) et de bois d'œuvre à cause de la population accrue sur les sites d'exploitation. Les activités minières ont aussi entraîné l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et l'émergence de maladies zoonotiques causées par l'ouverture de zones à l'activité humaine. L'emplacement des activités minières a donné lieu à d'importants conflits avec les peuples autochtones et les communautés locales, et a occasionné la perte de connaissances traditionnelles et des conséquences négatives sur l'utilisation

---

Kyoto protocol. Montreal, *Technical Series No. 10*, 154 pp. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-10.pdf>; SCBD (2009) Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change. Montreal, *Technical Series No. 41*, 126 pp. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-41-en.pdf>

<sup>21</sup> CMS (2014) "Renewable energy and Migratory species"

[http://www.cms.int/sites/default/files/document/Res\\_11\\_27\\_Renewable\\_Energy\\_E.pdf](http://www.cms.int/sites/default/files/document/Res_11_27_Renewable_Energy_E.pdf). La résolution appuie « Renewable Energy Technologies and Migratory Species: Guidelines for Sustainable Development » (UNEP/CMS/COP11/Doc.23.4.3.2) [http://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11\\_Doc\\_23\\_4\\_3\\_2\\_Renewable\\_Energy\\_Technologies\\_Guidelines\\_E.pdf](http://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_23_4_3_2_Renewable_Energy_Technologies_Guidelines_E.pdf) La résolution 11.27 prend appui sur les résolutions antérieures 7.5 et 10.19 de la Convention sur les espèces migratrices et des travaux conjoints entrepris avec l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (résolutions 5.16 et 6.11 de l'AEWA).

<sup>22</sup> Résolution XI.10, 2012. <http://archive.ramsar.org/pdf/guide/guide-energy-e.pdf>

<sup>23</sup> Torres et al (2017) A looming tragedy of the sand commons. *Science* 357 970-971.

<sup>24</sup> Voir par exemple, UNEP, *Developing a National Action Plan to Reduce and, Where Feasible, Eliminate Mercury Use in Artisanal and Small-Scale Gold Mining (working draft)*

[https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/11371/National\\_Action\\_Plan\\_draft\\_guidance\\_v12.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/11371/National_Action_Plan_draft_guidance_v12.pdf?sequence=1&isAllowed=y)

durable coutumière. L'exploitation minière dans les fonds marins profonds devrait connaître un développement à grande échelle au cours de l'avenir.<sup>25,26</sup>

25. D'importants travaux ont été entrepris afin de définir les moyens d'éviter ou d'atténuer les conséquences environnementales de l'exploitation minière, notamment sur les moyens d'éviter l'exploitation minière dans les zones d'importance pour la diversité biologique, la réduction de l'empreinte de l'extraction, la restauration des écosystèmes après l'exploitation et l'efficacité des ressources. Des orientations et des normes ont été produites, notamment par le Conseil international des mines et des métaux.<sup>27</sup> L'étude des impacts demeure un outil important, tout comme pour la gestion des risques associés à l'extraction des combustibles (voir le paragraphe 9 et les notes au bas de la page 10 et 11).

26. La Convention de Minamata sur le mercure<sup>28</sup>, entrée en vigueur en 2017, a pour but d'interdire les nouvelles mines de mercure, d'éliminer les mines existantes et de réglementer l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

## B. Infrastructures

27. On appelle infrastructures les structures et installations physiques qui soutiennent les activités d'une société. Elles comprennent les édifices, les routes, l'eau et l'assainissement, les systèmes de transport, et les réseaux électriques et de communication. Une hausse importante de la construction d'infrastructures est prévue au cours des prochaines années. Les estimations des investissements mondiaux annuels nécessaires dans les infrastructures varient en général de 3 billions à 7 billions de dollars, selon les définitions et les hypothèses utilisées.<sup>29</sup> Les investissements réalisés dans les pays en développement proviennent de sources publiques intérieures et de partenaires de développement, y compris les banques de développement multilatéral, dont les niveaux de financement dans ce secteur sont à la hausse. Plusieurs experts sont d'avis que les objectifs mondiaux d'infrastructures exigeront la mobilisation de fonds du secteur privé, y compris de l'industrie bancaire, de fonds de retraites, de fonds souverains et de sociétés d'assurance. Trois types d'infrastructures sont examinés ci-dessous.

### 1. Infrastructures linéaires

28. Les infrastructures linéaires sont constituées de structures telles que les routes et les autoroutes, les câbles électriques, les canaux, les chemins de fer et les oléoducs. Ce type d'infrastructures crée des ouvertures ou des obstacles linéaires dans les habitats. Une importante expansion des réseaux routiers est prévue au cours du prochain siècle. On estime que 25 millions de kilomètres de nouvelles routes seront aménagés d'ici à 2050, ce qui représente une augmentation de 60 pour cent des infrastructures routières mondiales par rapport à 2010. On estime également que 90 pour cent des nouvelles constructions routières se feront dans les pays en développement, dont plusieurs possèdent une diversité biologique

---

<sup>25</sup> Un cadre de réglementation sur les activités d'exploitation minière en eau profonde a été établi au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Autorité internationale des fonds marins, établie afin de mettre en œuvre la partie XI de la Convention sur le droit de la mer, a la responsabilité de créer et d'appliquer les règlements pour toutes les activités d'exploitation minières qui se déroulent dans les aires situées au-delà des juridictions nationales, selon la définition donnée dans la Convention sur le droit de la mer.

<sup>26</sup> Un projet de rapport sur les conséquences des activités minières en eau profonde sur la diversité biologique a été émis pour la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (voir [UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/69](https://www.cbd.int/development/doc/Minining-and-Biodiversity.pdf))

<sup>27</sup> Conseil international des mines et des métaux (ICMM)(2006). Good Practice Guidance for Mining and Biodiversity. <https://www.cbd.int/development/doc/Minining-and-Biodiversity.pdf>

<sup>28</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, document [UNEP\(DTIE\)/Hg/CONF/4, annexe II](https://www.unep.org/fr/press/2017/04/annexe-ii)

<sup>29</sup> Voir par exemple, The New Climate Economy, *The Sustainable Infrastructure Imperative: Financing For Better Growth and Development*, 2016; Reconnaît l'importance de tenir compte des sciences de la vie et des connaissances, expériences et perspectives des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de la gestion de la géoingénierie et de la protection de la diversité biologique.; OECD (2017) Note technique sur l'estimation des investissements nécessaires pour les infrastructures <https://www.oecd.org/env/cc/g20-climate/Technical-note-estimates-of-infrastructure-investment-needs.pdf>



exceptionnellement riche.<sup>30</sup> La situation est la même pour les infrastructures ferroviaires. Le déplacement de passagers et de marchandises devrait doubler par rapport aux niveaux de 2010 au cours des quarante prochaines années. Il faudra une augmentation considérable des infrastructures ferroviaires, notamment l'ajout de 335 000 kilomètres de voies ferrées, afin de satisfaire à la demande. Une part importante de la construction de routes et de chemins de fer anticipée sera motivée par la nécessité d'avoir accès aux ressources, telles que les minéraux, le pétrole, le gaz et le bois, et d'améliorer le commerce et le transport.

29. Les infrastructures linéaires peuvent fragmenter ou détruire directement les écosystèmes pendant leur construction, et perpétuer la dégradation des habitats après l'achèvement du projet à cause d'une présence humaine et une accessibilité accrues. Ces pressions ont des conséquences sur la santé générale, la fertilité et la viabilité des espèces, et mettent en péril les services écosystémiques vitaux. L'expansion des infrastructures linéaires peut être particulièrement préoccupante dans les zones de vie sauvage et autres régions de haute importance pour la conservation. La fragmentation des habitats (conséquence directe), et les pertes d'habitats et la fragmentation subséquentes associées aux conséquences indirectes telles que les effets des peuplements et des routes secondaires, ainsi que les risques subséquents de conséquences de la surexploitation (telles que la chasse à la viande de brousse et l'exploitation forestière illégales), ainsi que le risque accru d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (de même que l'émergence de maladies zoonotiques) associé à l'ouverture des zones, pourraient avoir des conséquences néfastes sur la diversité biologique. L'expansion du réseau routier entraîne aussi le risque de perte de connaissances traditionnelles et des conséquences indésirables sur l'utilisation durable coutumière des peuples autochtones et des communautés locales.

30. Le développement et l'amélioration des infrastructures linéaires sont des éléments importants d'un meilleur développement social et économique. L'harmonisation du développement des infrastructures linéaires et de la conservation de la diversité biologique exigera l'intégration des préoccupations pour la diversité biologique à la planification, la conception et le fonctionnement des projets, à divers niveaux, notamment l'établissement ou le renforcement des aires protégées. Le zonage de grande envergure à l'échelle nationale ou régionale pourrait maximiser les bienfaits économiques de l'expansion des réseaux routiers tout en minimisant les coûts pour la diversité biologique.<sup>31</sup> La conception de projets innovateurs tels que les viaducs, les passages intérieurs et les infrastructures écologiques peuvent rendre les projets à la fois plus perméables, sécuritaires et attrayants pour la vie sauvage en mouvement, et ainsi atténuer les effets nuisibles de la fragmentation des habitats. De plus, il faut se pencher sur la possibilité de répondre aux besoins d'infrastructures en mettant à niveau ou en améliorant l'efficacité des infrastructures existantes au lieu d'en développer de nouvelles. En ce qui concerne les conséquences involontaires du développement d'infrastructures linéaires, par exemple la surexploitation des ressources naturelles telles que le bois et la viande de brousse, un suivi approprié devra être mis en place afin de cerner et de régler les problèmes à mesure qu'ils surviennent.<sup>32</sup> Les infrastructures (par exemple les routes, les oléoducs et les structures de fonctionnement) exigent souvent un contrôle de l'érosion, et la stabilisation des sols et des pentes par la végétation, ainsi que la protection qu'offrent les écosystèmes contre les catastrophes naturelles telles que les inondations et les vagues de tempête.

31. L'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique au développement des infrastructures linéaires dans le cadre de l'adaptation et de la réduction des risques fondées sur les écosystèmes peut aussi contribuer à garantir la durabilité des infrastructures.

## 2. Infrastructures urbaines

32. La plupart des nouvelles infrastructures des prochaines décennies seront construites dans les villes et aux environs de celles-ci. En 2014, 54 pour cent de la population mondiale habitait en zone

---

<sup>30</sup> Laurance et al. (2014). A global strategy for road building. *Nature* 513, 229–232.  
<https://www.nature.com/nature/journal/v513/n7517/full/nature13717.html>

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Voir également CBD/SBSTTA/21/3 « Gestion durable de la vie sauvage : Orientation pour un secteur de viande sauvage durable » examiné au point 4 de l'ordre du jour.

urbaine. Ce chiffre devrait atteindre les 66 pour cent d'ici à 2050. Quarante et une villes compteront plus de 10 millions d'habitants d'ici à 2030.<sup>33</sup> Si la tendance se maintient, la couverture urbaine sera de l'ordre de 1,2 million de kilomètres carrés d'ici à 2030, ce qui représente trois fois plus qu'en 2000.<sup>34</sup> Le taux d'urbanisation accru pose de nombreux défis pour la diversité biologique, dont une demande accrue de ressources telles que l'eau et l'énergie. On estime donc que jusqu'à 70 pour cent des investissements dans les nouvelles infrastructures seront destinés à des zones urbaines en réaction à cette croissance.<sup>35</sup> Les zones urbaines devraient connaître une croissance exponentielle au cours des 15 à 20 prochaines années. On prévoit même que de 50 à 60 pour cent des zones urbaines de 2030 seront construites au cours des trois premières décennies du vingt et unième siècle.<sup>36,37</sup>

33. Le développement des infrastructures urbaines aura diverses conséquences sur la diversité biologique, mais le plus grand impact direct sera la perte d'habitats à mesure que les villes prennent de l'expansion afin d'accueillir une plus grande population. Plusieurs villes en expansion sont situées à proximité de points chauds de la diversité biologique et autres zones de grande valeur pour la conservation. Plus de 422 villes comptent actuellement plus de 300 000 habitants dans les points chauds pour la conservation à l'échelle mondiale, dont 383 qui vivent un conflit entre la croissance urbaine et la diversité biologique.<sup>38</sup> De plus, les terres urbaines situées dans des points chauds de la diversité biologique ou à proximité de ceux-ci devraient quadrupler entre 2000 et 2030.<sup>39</sup> La plupart des zones offrant une diversité biologique unique ou exceptionnelle sont déjà directement exposées aux risques de l'expansion urbaine. Parallèlement, les villes ont besoin de la diversité biologique et d'écosystèmes sains pour plusieurs services, dont l'approvisionnement en eau douce, l'amélioration de la qualité de l'air, la régulation de la température, et la résilience pour se protéger contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Ainsi, l'évolution des villes de l'avenir est très pertinente pour la diversité biologique. Une future expansion urbaine mal planifiée et mal gérée créera un risque considérable de conséquences nuisibles pour la diversité biologique, ce qui aura pour effet de mettre indûment en péril les zones urbaines tout en ayant des conséquences régionales et mondiales.

34. Des mesures sont en voie d'être mises en œuvre pour assurer la pérennité des investissements dans les infrastructures urbaines. Par le passé, le développement d'infrastructures urbaines durables a surtout mis l'accent sur de faibles émissions de carbone et la résilience face aux changements climatiques, sans tenir compte de la diversité et des écosystèmes. Il existe toutefois plusieurs politiques pour aider à faire face à la demande croissante pour les infrastructures urbaines tout en protégeant la diversité biologique, notamment le zonage à haute densité, la promotion d'infrastructures écologiques, la prise en compte de la connectivité des habitats lors de la planification et des études de zonage, l'encouragement du recours au remblaiement et aux friches industrielles, et les restrictions de développement des terres très vulnérables.

35. Le rôle des infrastructures fondées sur la nature profite d'une reconnaissance accrue depuis les dernières années. Le Nouveau programme pour les villes, adopté par la Conférence des Nations Unies

---

<sup>33</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2014). *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, Highlights* (ST/ESA/SER.A/352). <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Highlights.pdf>

<sup>34</sup> Seto, K.C. (2012). Global forecasts of urban expansion to 2030 and direct impacts on biodiversity and carbon pools. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. vol. 109 no. 40. <http://www.pnas.org/content/109/40/16083>

<sup>35</sup> KPMG International (2012). *Cities Infrastructure: a report on sustainability*, <https://home.kpmg.com/content/dam/kpmg/pdf/2012/05/Cities-Infrastructure-a-report-on-sustainability.pdf>

<sup>36</sup> Güneralp, B., & Seto, K. C. (2013). Futures of global urban expansion: Uncertainties and implications for biodiversity conservation. *Environmental Research Letters*, 8, 014025.

<sup>37</sup> *Perspectives des villes et de la diversité biologique, 2012* – [cbobook.org](http://cbobook.org).

<sup>38</sup> Weller, R., Hoch, C., Huang, C. (2017). "Atlas for the End of the World - <http://atlas-for-the-end-of-the-world.com/>

<sup>39</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). (2016). *Urbanization and Development: Emerging Futures. World Cities Report 2016*. <http://wcr.unhabitat.org/>

sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016,<sup>40</sup> reconnaît clairement le rôle de la nature, de la diversité biologique et des écosystèmes dans les villes durables et pour la qualité de la vie urbaine. Les infrastructures fondées sur la nature font appel à des systèmes naturels au lieu de solutions « bâties », tels que le maintien d'écosystèmes côtiers sains, pour protéger contre les inondations et les dommages causés par les orages, l'utilisation de « rues vertes » et de systèmes de collecte des eaux de pluie pour gérer les débordements au lieu de systèmes traditionnels de débordements d'égouts, et le rétablissement de la couverture végétale des villes pour réduire les augmentations soudaines de la température et la demande faite au réseau électrique. De plus, les aires protégées situées à proximité des villes peuvent fournir de l'eau propre et autres services écosystémiques. Les espaces verts urbains procurent d'importants bienfaits pour la santé de la population.<sup>41</sup> Ces solutions répondent aux besoins d'infrastructures urbaines tout en évitant que la diversité biologique n'en souffre ou n'en tire directement profit. Le lien entre la diversité biologique et les villes a été abordé en profondeur dans « Perspectives des villes et de la diversité biologique ».<sup>42</sup>

### 3. Infrastructures marines et côtières

36. Les infrastructures marines et côtières consistent en des structures côtières, des constructions en mer et immergées telles que les ports et les installations de transport maritime et de pêche, les développements résidentiels et commerciaux, les centres de villégiature touristiques, les aménagements énergétiques situés au large des côtes, les installations d'aquaculture et les câbles électriques et de communication. La plupart des développements humains sont prévus près des côtes. L'OCDE estime que si rien ne change, l'économie fondée sur les océans pourrait plus que doubler sa contribution à valeur ajoutée à l'économie mondiale de 2010 à 2030, pour atteindre 3 billions \$US. Une croissance particulièrement forte est prévue en aquaculture marine, en énergie éolienne en mer, en traitement des poissons, et en construction et réparation des navires. De plus, dans ces mêmes circonstances, les industries océaniques devraient offrir 40 millions d'emplois équivalents temps plein d'ici à 2030, la croissance la plus marquée étant dans le domaine de l'énergie éolienne en mer, l'aquaculture marine, le traitement et les activités portuaires.<sup>43</sup> Le développement des infrastructures marines et côtières a différentes conséquences sur la diversité biologique telles que la perte d'habitats, la pollution et la sédimentation. De plus, plusieurs aires marines sont touchées par les conséquences d'un transport maritime accru, ce qui entraîne une pollution de l'air et marine accrue, des changements de comportement liés au bruit, des collisions avec les mammifères marins, l'introduction possible d'espèces exotiques envahissantes par le biais des eaux de ballast et un plus grand risque d'incidents et de déversements de pétrole.

37. Le maintien d'écosystèmes marins et côtiers sains exige un solide réseau d'aires marines protégées, des mesures de restauration en cas d'urgence et un cadre de gestion intégrée des aires marines et côtières fondé sur des procédés tels que la planification des espaces marins et des études d'impact sur l'environnement. Les écosystèmes côtiers, y compris les habitats de récifs coralliens, de mangroves et d'herbiers marins, sont des joueurs importants de l'offre de services écosystémiques aux grandes populations habitant à proximité de la côte, notamment la pêche, l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection contre les événements météorologiques extrêmes. La mise en œuvre d'un système de maintien et de récupération de la diversité biologique marine fondée sur les écosystèmes et axée sur les solutions est urgente, surtout en sachant que les avancées technologiques et la demande accrue susciteront vraisemblablement de l'intérêt pour les ressources inexploitées des biomes d'eau profonde et de la région de l'Arctique.

<sup>40</sup> Annexe, résolution 71/256 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>41</sup> Organisation mondiale de la santé et Convention sur la diversité biologique (2015). Connecting global priorities: biodiversity and human health: a state of knowledge review. <https://www.cbd.int/health/SOK-biodiversity-en.pdf>

<sup>42</sup> [www.cbobook.org](http://www.cbobook.org)

<sup>43</sup> OCDE (2016). *L'économie de la mer en 2030*. Les Éditions de l'OCDE, Paris. <http://www.oecd.org/fr/sti/prospective/l-economie-de-la-mer-en-2030-9789264275928-fr.htm>

### C. Industries de la fabrication et de la transformation

38. Le secteur de la fabrication et de la transformation englobe tout un éventail d'activités. « La fabrication et la transformation », dans le contexte de ce document, signifient la transformation des matières, notamment par des moyens mécaniques ou chimiques, afin de créer des produits destinés à la consommation ou la vente. Le secteur de la fabrication et de la transformation comprend généralement tous les textiles, les produits du bois, les produits chimiques, les plastiques, les produits métalliques et non métalliques, les produits électroniques, la nourriture et les boissons et le transport, entre autres.<sup>44</sup> La fabrication et la transformation peuvent être catégorisées selon les processus qui comptent directement sur une source naturelle renouvelable et les processus qui dépendent très peu de la diversité biologique. La fabrication et la transformation sont en croissance à l'échelle mondiale. Ce secteur représente environ 16 pour cent du PIB mondial et 14 pour cent de l'emploi.<sup>45</sup> L'Association économique internationale prévoit que d'ici 2050, le secteur de la fabrication et de la transformation représentera 27,6 pour cent du PIB et 24,2 pour cent de l'emploi à l'échelle mondiale. De plus, la croissance rapide dans les marchés émergents contribue à l'augmentation de la demande de ressources.<sup>46</sup>

39. La fabrication a des conséquences directes et indirectes sur la diversité biologique tout au long de la vie des produits, dont les conséquences associées au choix du site des installations, telles que la destruction des habitats, au fonctionnement des installations manufacturières, notamment la pollution, et les conséquences créées par l'utilisation des matières premières et par l'élimination à la fin de la vie d'un produit. Ces liens sont complexes et changent d'un secteur à l'autre. La complexité des chaînes d'approvisionnement dans la plupart des activités de fabrication et de transformation représente tout un défi pour l'intégration.

40. Plusieurs mesures peuvent être entreprises pour atténuer les conséquences des industries de la fabrication et de la transformation, par exemple veiller à ce que les installations soient situées dans les endroits appropriés, réglementer les déchets, la pollution et les autres dangers découlant des opérations, mener des évaluations du cycle de vie des produits afin de repérer les occasions d'accroître l'efficacité, et détourner les matières des flux de déchets. Plusieurs agences des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ont entrepris des travaux afin de promouvoir une production et une consommation durables dans le secteur de la fabrication.

41. La fabrication et la transformation de produits naturels offrent une occasion d'encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que le partage juste et équitable des avantages, conformément à la Convention et au Protocole. Plusieurs secteurs utilisent des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, tels que l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, la technologie industrielle, les cosmétiques, l'industrie botanique et le secteur des aliments et boissons.<sup>47</sup>

42. « BioTrade », signifie les activités de collecte, de production, de transformation et de commercialisation des biens et services dérivés de la diversité biologique indigène respectant les critères de durabilité environnementale, sociale et économique. Les revenus des sociétés bio-trade ont été de l'ordre de 5,2 millions \$US en 2012. Le CNUCED estime toutefois le potentiel du marché à

---

<sup>44</sup> Division de la statistique des Nations Unies (2017). International Standard Industrial Classification of All Economic Activities, Rev.4. <https://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=27>

<sup>45</sup> McKinsey and Company (2012). Manufacturing the future. The next era of global growth innovation. <http://www.mckinsey.com/business-functions/operations/our-insights/the-future-of-manufacturing>

<sup>46</sup> Mohr, S. et al (2012). Manufacturing resource productivity. McKinsey and Company <http://www.mckinsey.com/business-functions/sustainability-and-resource-productivity/our-insights/manufacturing-resource-productivity>

<sup>47</sup> Le Secrétariat a aussi des mémoires et des fiches d'information, contenus dans la série « La bioscience à la croisée des chemins » disponible sur le site <https://www.cbd.int/abs/resources/factsheets.shtml>

141 milliards \$US<sup>48</sup> ce qui représente pour toutes les petites et moyennes entreprises une occasion de contribuer à la conservation de la diversité biologique et de créer de l'emploi.

### **III. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DE L'EXPLOITATION MINIÈRE, DES INFRASTRUCTURES, ET DE LA FABRICATION ET DE LA TRANSFORMATION : MÉTHODES, OUTILS, ÉCARTS ET OCCASIONS**

#### **A. Méthodes d'intégration**

43. Cinq grandes méthodes interreliées sont reconnues pour intégrer la diversité biologique dans ces secteurs :

a) *Planification stratégique économique et du développement.* La prise de décisions stratégiques par les gouvernements nationaux et infranationaux, représente une des occasions les plus importantes d'intégrer la diversité biologique aux secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la transformation et de la transformation, au même titre que ainsi que les politiques et les décisions des autres gouvernements et des institutions régionales et mondiales qui influencent ces décisions;

b) *Politiques, lois et réglementations économiques et sectorielles, et mesures d'encouragement économiques.* Elles sont habituellement établies au niveau national et définissent le cadre dans lequel doivent se dérouler tous les travaux, dont les études d'impact, à titre d'exemple;

c) *Planification spatiale dans tous les paysages et paysages marins.* Le lieu géographique précis des opérations d'exploitation minière, l'emplacement des installations et les trajectoires des infrastructures linéaires influenceront fortement les conséquences sur les écosystèmes et la diversité biologique, tant au niveau de l'empreinte directe des activités, que des impacts causés par les développements connexes. La planification de l'utilisation des terres et de l'espace marin intégrant les valeurs de la diversité biologique est un instrument important qui s'applique à tous les secteurs économiques afin de réduire ces impacts et d'obtenir les meilleurs résultats possible pour la diversité biologique et la société;

d) *Mesures à l'échelle du site ou de l'usine de production.* Celles-ci comprennent les mesures liées à l'emplacement géographique des nouvelles installations et activités, ainsi que les politiques pour gérer la consommation et la production durable. Ces mesures sont généralement le résultat de lois nationales ou infranationales, des exigences des institutions financières ou de politiques d'entreprise;

e) *Mesures liées à la chaîne d'approvisionnement.* Les politiques de chaîne d'approvisionnement, surtout dans le secteur de la fabrication, peuvent offrir un puissant moyen de réduire les risques pour la diversité biologique que représentent les fournisseurs et d'appliquer les politiques de responsabilité sociale des entreprises.

44. L'intégration met en jeu plusieurs types d'acteurs : les gouvernements, les citoyens, les peuples autochtones et les communautés locales, les consommateurs et les entreprises fonctionnant à divers niveaux, de local à national. Les gouvernements jouent un rôle déterminant dans l'établissement des cadres de facilitation de la participation et de la contribution de ces acteurs, surtout au niveau national.

45. La Conférence des Parties a adopté la [décision XIII/3](#) sur l'intégration à sa treizième réunion, qui porte non seulement sur l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et du tourisme, mais qui prévoit également plusieurs dispositions sur les questions intersectorielles (telles que les mesures d'encouragement, les programmes de certification et la prise en compte de la valeur de la diversité biologique), l'engagement envers les procédés internationaux pertinents et

---

<sup>48</sup> <http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1102>



l'engagement des principaux acteurs, des éléments pertinents à la diversité biologique dans les secteurs actuellement à l'étude.

46. Les travaux réalisés au titre de la Convention pour traiter des activités du secteur des affaires ont connu une augmentation marquée à la suite de la dixième réunion de la Conférence des Parties, qui a exigé la mise sur pied d'initiatives pour le secteur privé et la diversité biologique.<sup>49</sup> La Plateforme mondiale sur la biodiversité et les entreprises soutient désormais 21 de ces initiatives et offre des occasions de dialoguer sur les meilleures pratiques et les nouvelles initiatives. Un engagement plus profond a été demandé de la part du secteur privé, surtout dans les décisions prises aux douzième et treizième réunions de la Conférence des Parties. La reconnaissance de la diversité biologique comme un facteur important pour le secteur privé est à la hausse. Près de 150 entreprises ont signé à ce jour la promesse liant le secteur privé et la diversité biologique lancée à la treizième réunion de la Conférence des Parties, en vertu de laquelle les signataires s'engagent à prendre des mesures précises concernant la diversité biologique. Enfin, des travaux sont en cours pour répondre à la décision XIII/3 sur la communication de données par le secteur privé.

47. La Conférence des Parties a également concentré plus d'efforts au rôle des villes et des gouvernements infranationaux dans la réalisation des objectifs de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et a pris plusieurs décisions à cet égard. Le Secrétariat a entrepris des travaux permanents pour soutenir les villes et les gouvernements infranationaux, les ateliers techniques et l'élaboration de politiques. Un sommet des villes et des gouvernements infranationaux est présenté à toutes les réunions de la Conférence des Parties depuis 2009. Il offre l'occasion de partager de l'information et des meilleures pratiques, et de convenir des prochaines étapes.

## B. Outils et orientations

48. Il existe différents outils et pratiques en appui de ces méthodes. Ils sont abordés brièvement ci-dessous. Il y a également une panoplie d'outils et de mécanismes d'orientation destinés spécifiquement aux entreprises pour les aider à obtenir du soutien pour l'intégration de la diversité biologique à leurs opérations et à leur processus décisionnel. Plusieurs de ceux-ci sont de nature intersectorielle tandis que d'autres portent sur des secteurs précis. La Plateforme mondiale sur la biodiversité et les entreprises donne accès à une base de données en ligne de ces outils et mécanismes, par le biais du mécanisme de centre d'échange de la Convention. La recherche peut y être faite par secteur, dont les secteurs à l'étude.<sup>50</sup>

### 1. Étude d'impact sur l'environnement et évaluation stratégique environnementale

49. L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et l'évaluation stratégique environnementale (ESE) sont deux des plus importants outils de gestion des impacts des secteurs des infrastructures, de l'énergie et de l'exploitation minière, et dans une moindre mesure, des secteurs de la fabrication et de la transformation. La Conférence des Parties a adopté des lignes directrices facultatives sur l'étude d'impact sur l'environnement en 2006.<sup>51</sup> Les annotations à ces lignes directrices aux fins d'application dans les aires marines et côtières ont été développées en 2012.<sup>52</sup> La Conférence des Parties, dans sa décision XIII/3 sur l'intégration, a souligné le besoin de garantir l'efficacité des EIE et des ESE.

50. Les meilleures pratiques dans ce secteur ont connu d'importantes améliorations et sont pertinentes dans le contexte de l'intégration de la diversité biologique. Le Secrétariat de la Convention a effectué une étude des documents d'orientation existants sur les études d'impact sur l'environnement intégrant la diversité biologique et l'étendue de leur application, afin de recenser les difficultés et les occasions d'améliorer l'intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les

<sup>49</sup> Décision X/21 de la Conférence des Parties.

<sup>50</sup> <https://www.cbd.int/business/ressources/tools.shtml>

<sup>51</sup> *Études d'impact : Lignes directrices volontaires pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les études d'impact sur l'environnement*, décision VIII/28, <https://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=11042>

<sup>52</sup> Décision XI/18 B



études d'impact sur l'environnement. Les principales conclusions de cette étude sont présentées dans les paragraphes ci-dessous et un compte rendu complet est publié dans un document informatif.

51. L'étude d'impact sur l'environnement est une mesure ayant force de loi établie dans presque tous les pays. Elle offre un moyen concret de renforcer l'intégration de la diversité biologique dans ces secteurs. La procédure comprend habituellement la divulgation publique obligatoire des documents et une participation des parties prenantes qui encourage la transparence et la participation du public au processus décisionnel. L'étude d'impact fournit ainsi un moyen d'évaluer le pour et le contre d'un plan ou projet proposé de manière intégrée avant la prise de décision et la mise en œuvre. L'étude d'impact a toutefois des lacunes, la savoir un champ d'application limité ou qui ne convient pas, un accent mis uniquement sur les conséquences négatives et le peu d'attention portée sur le potentiel d'améliorer les conséquences positives, le peu d'attention accordée aux solutions de remplacement légitimes et des études d'impact menées à une étape trop tardive du processus décisionnel, ce qui laisse peu de place aux solutions significatives.

52. L'ESE est menée à l'étape de la planification et de la conception et offre donc le potentiel de surmonter ces lacunes. L'établissement de l'ESE est en hausse à l'échelle mondiale et elle est utilisée dans quelque 90 pays de nos jours, soit par obligation juridique, soit volontairement. L'utilisation de l'évaluation stratégique environnementale est essentielle afin de garantir la prise en compte des compromis et des solutions aux investissements dans le développement national et régional et la planification des investissements.

53. L'ESE est un outil important de planification en amont dans les secteurs à l'étude dans le présent document, afin de déterminer si les nouvelles infrastructures sont réellement nécessaires ou encore s'il est possible d'améliorer la durabilité des infrastructures développées. La définition et la comparaison des autres moyens d'atteindre les objectifs précis d'une politique ou d'un plan sont au cœur de l'ESE. L'utilisation proactive de l'ESE peut fournir de l'information pour les politiques et les processus de planification des occasions et des contraintes de développement, et ainsi définir les limites du développement durable à l'intérieur desquelles la politique ou le plan peut être défini. Ainsi, l'ESE peut être utilisée comme outil de planification positif, à l'inverse de l'EIE, qui est parfois perçue comme étant davantage axée sur les conséquences négatives.

54. Il y a énormément de différence dans la qualité et le champ d'application des études d'impact intégrant les questions relatives à la diversité biologique. Les réglementations des pays offrent souvent une interprétation restreinte de la diversité biologique (conservation des espèces et des habitats), ce qui donne lieu à des études d'impact incomplètes. Malgré la croissance exponentielle des méthodes d'évaluer et d'établir la valeur des services écosystémiques au cours de la dernière décennie, ces méthodes sont encore très peu utilisées lors des études d'impact. De plus, l'application des lois sur les études d'impact aux projets dans l'environnement marin en est encore à ses premiers balbutiements et n'est obligatoire que dans une poignée de cadres sectoriels et régionaux. Une attention accrue doit être portée aux conséquences négatives de l'activité humaine sur la diversité biologique marine et côtière, dont le blanchiment corallien, l'acidification des océans, le stockage du carbone et les plans d'extraction minière de minerai en eau profonde.

## *2. Normes environnementales multilatérales et de protection sociale*

55. La très grande majorité des institutions financières, telles que la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ont adopté des normes de protection sociales s'appliquant à leurs investissements. Au cours des dernières années, la Société financière internationale,<sup>53</sup> et désormais la Banque mondiale,<sup>54</sup> a adopté de nouvelles normes de protection environnementale et sociale mettant

<sup>53</sup> La norme de rendement 6 de la SFI sur la diversité biologique est conforme aux objectifs généraux des Lignes directrices volontaires de la CDB,

[http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/bff0a28049a790d6b835faa8c6a8312a/PS6\\_English\\_2012.pdf?MOD=AJPERES](http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/bff0a28049a790d6b835faa8c6a8312a/PS6_English_2012.pdf?MOD=AJPERES)

<sup>54</sup> Les normes de la Banque entreront en vigueur en 2018. Elles portent notamment sur a) les risques et impacts environnementaux et sociaux (ESS1), b) la santé et la sécurité des communautés, y compris l'exigence relative aux impacts sur

davantage l'accent sur la diversité biologique et, dans une certaine mesure, les services écosystémiques. Ces normes ont toujours représenté la norme mondiale, et d'autres banques de développement multilatéral et autres institutions suivront vraisemblablement cet exemple. Les mesures pour contrer les conséquences possibles des opérations comprennent l'obligation de mener des études environnementales, des exigences opérationnelles propres au secteur, des mesures de réglementation pour la pollution et la gestion des déchets, des mesures de santé et sécurité, des mesures fiscales et financières, des normes d'efficacité énergétique et d'achats publics, et l'utilisation de l'écoétiquetage.

### 3. *Politiques et normes volontaires d'entreprise*

56. De plus en plus de sociétés ont adopté des politiques et normes d'entreprise concernant la diversité biologique et l'atténuation des impacts. L'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans le secteur de la fabrication et de la transformation pourra aider les entreprises à maintenir leurs activités dans un monde où les ressources sont plus rares, améliorer leur marque et leur réputation, et demeurer à l'avant de mesures réglementaires et législatives potentielles. Elles pourront donc offrir des occasions d'innovation, de développement technologique et d'accès à un marché écologique en croissance. Les mesures pour réduire les impacts sur la diversité biologique et les écosystèmes peuvent permettre aux entreprises de réaliser des économies, par exemple en augmentant l'utilisation efficace de l'eau. Le respect de pratiques durables peut, du point de vue de la réputation, distinguer la marque et accroître le bassin de clients.

57. Des normes et des orientations ont aussi été développées pour l'ensemble de l'industrie. Par exemple, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et l'IPIECA ont développé des normes et des orientations pour l'industrie qui comprennent des codes de bonnes pratiques et du matériel d'orientation.<sup>55</sup>

### 4. *Hierarchie de la mitigation, compensation et aucune perte nette*

58. La « hiérarchie de la mitigation » est une méthode largement reconnue de lutte contre les impacts négatifs possibles du choix de l'emplacement de nouvelles installations. L'application de la hiérarchie exige : a) l'évitement de dommages à la diversité biologique, b) la minimisation de tout dommage, c) des mesures de restauration des sites ou des espèces endommagés et d) en dernier recours, offrir une indemnisation pour les dommages causés à la diversité biologique par le biais de compensations. L'évitement (c.-à-d., choisir un lieu pour les installations à l'extérieur des aires d'importance pour la diversité biologique) peut être le moyen le plus efficace de réduire un impact négatif possible. La hiérarchie de la mitigation repose sur le principe que les compensations ne doivent être utilisées qu'en dernier recours. De plus en plus d'acteurs, dont les sociétés privées, se sont engagés envers le principe d'aucune perte nette ou d'impact net positif. Des recherches menées en 2016 ont révélé que 100 pays sont en voie de développer des politiques nationales gouvernementales qui exigent, encouragent ou facilitent l'utilisation de compensations, ou ont entrepris des discussions sur ce sujet, et ce nombre est à la hausse.<sup>56</sup>

### 5. *Outils de soutien à la planification spatiale*

59. En ce qui concerne les opérations, plusieurs outils existent pour soutenir l'intégration des avantages et des services écosystémiques dans l'utilisation des terres et la planification des espaces marins. InVEST (évaluation intégrée des services écosystémiques et des compensations) est un logiciel généreusement libre d'accès développé par le Natural Capital Project, un partenariat de l'Université

---

les services écosystémiques pouvant causer des risques nuisibles pour la santé et la sécurité et des incidences pour les communautés touchées (ESS 4) et c) la diversité biologique, faisant référence à la diversité biologique ou aux habitats vulnérables, et les valeurs différentes de la diversité biologique et des habitats attribuées par les parties touchées par le projet et autres parties intéressées (ESS 6). <http://documents.worldbank.org/curated/en/383011492423734099/pdf/114278-WP-REVISED-PUBLIC-Environmental-and-Social-Framework.pdf>

<sup>55</sup> <http://www.ipieca.org/resources/good-practice/biodiversity-and-ecosystem-services-fundamentals>  
<https://www.cbd.int/development/doc/Minining-and-Biodiversity.pdf>

<sup>56</sup> <http://www.thebiodiversityconsultancy.com/es/wp-content/uploads/2013/07/Government-policy-2.pdf>

Stanford, de l'Institut sur l'environnement de l'Université du Minnesota, de Nature Conservancy et du Fonds mondial pour la nature (WWF).<sup>57</sup> L'application de l'outil a contribué à une meilleure planification de l'utilisation des terres dans plusieurs pays.<sup>58</sup>

## 6. Planification urbaine

60. La planification urbaine reconnaît de plus en plus le rôle critique des écosystèmes et de la diversité dans le développement urbain durable en soutenant l'approvisionnement en ressources nécessaires en eau, la sécurité des aliments, le contrôle de la pollution de l'air et la régulation de la température, ainsi que pour la santé et le plaisir humain. Le Nouveau Programme pour les villes<sup>40</sup> reconnaît le rôle essentiel de la nature, de la diversité biologique et des écosystèmes pour des villes durables et la qualité de vie urbaine.

61. Le lien entre la diversité biologique et les villes a été présenté dans les *Perspectives des villes et de la diversité biologique*<sup>42</sup>, dont les 10 messages principaux comprennent le besoin d'intégrer la diversité biologique et les écosystèmes dans les politiques et la planification urbaine, et le vaste potentiel des villes à produire de l'innovation et des outils de gouvernance pour la diversité biologique et le développement durable.

### 7. Évaluer, déclarer et divulguer les dépendances et les impacts sur la diversité biologique et les services écosystémiques

62. La déclaration et la divulgation par les entreprises sont une autre mesure permettant d'aborder la question de la diversité biologique. Le cadre de communication de données et suppléments par secteur sur le pétrole, le gaz et l'exploitation minière, le Pacte mondial des Nations Unies sur la communication des progrès,<sup>59</sup> qui préconise des entreprises citoyennes responsables, et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives,<sup>60</sup> qui préconise la transparence des paiements et s'adresse à la fois aux gouvernements et au secteur privé, sont les principales initiatives dans ce secteur.

63. Le Protocole du capital naturel, élaboré et publié par la Coalition du capital naturel en 2016, a pour but d'offrir un cadre générique normalisé pour aider les entreprises à mieux cerner, mesurer et évaluer les impacts et les dépendances sur la nature, afin d'améliorer le processus décisionnel pertinent. La trousse d'outils du Protocole du capital naturel cartographie les outils, méthodes et approches existants pour mesurer le capital par rapport au cadre du Protocole du capital naturel. Des guides et suppléments supplémentaires par secteur ont été publiés, notamment pour les vêtements, ainsi que pour les aliments et les boissons.<sup>61</sup>

## 8. Évaluation et mesures d'encouragement

64. De plus, bien qu'il ne mentionne pas spécifiquement les secteurs à l'étude, le programme de travail sur les mesures d'encouragement au titre de la Convention s'applique au 3<sup>e</sup> Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et la partie sur l'établissement de la valeur du 2<sup>e</sup> Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique. La Conférence des Parties a adopté, à sa douzième réunion, les étapes de la mise en œuvre intégrale du 3<sup>e</sup> Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique sur les mesures de mise en œuvre, et a aussi pris note des modalités élaborées afin de réaliser cette mise en œuvre. Certains éléments des

<sup>57</sup> <https://www.naturalcapitalproject.org/>

<sup>58</sup> Voir l'aperçu des applications par pays sur le site <https://www.naturalcapitalproject.org/how-do-we-know-it-works/#case-studies>

<sup>59</sup> <https://www.unglobalcompact.org/participation/report/cop>

<sup>60</sup> L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), une norme internationale pour la promotion d'une gestion ouverte et imputable des ressources naturelles, encourage les gouvernements, les sociétés d'extraction, la société civile et le public à participer au discours sur la transparence du secteur de l'extraction et vise à faciliter la gestion de la richesse en ressources naturelles du pays pour le bienfait de tous ses citoyens. L'ITIE contribue à la construction d'institutions responsables et transparentes, à élargir l'espace politique afin de favoriser la participation des parties prenantes, à améliorer les régimes fiscaux, et à accroître la disponibilité de données opportunes et fiables.

<sup>61</sup> <https://naturalcapitalcoalition.org/protocol/>

modalités sont pertinents au contexte actuel. Par exemple, les modalités révèlent qu'il faut aussi tenir compte de l'intégration des mesures d'encouragement de la diversité biologique aux mesures d'encouragement d'autres secteurs afin de respecter et de s'harmoniser avec la Convention et autres obligations internationales pertinentes, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales, s'il y a lieu.

65. Le Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies 2012 (SCEE) et son manuel d'orientation sur la comptabilité expérimentale présentent un cadre spatialement explicite permettant de mesurer et d'établir des liens entre les flux de services écosystémiques reposant sur la diversité biologique et autres caractéristiques des écosystèmes (tels que le type de sol, l'altitude) et l'économie et autres activités humaines. Le cadre central du SCEE, reconnu comme une norme internationale par la Commission de statique des Nations Unies, propose des comptes spatialement explicites de couverture terrestre et d'utilisation des terres dans le cadre de son orientation sur les concepts, définitions, classifications, règles comptables et tableaux de comptabilité standards pour produire des statistiques pouvant être comparées à l'échelle internationale.

### 9. Certification

66. Les initiatives de certification, qui ont toujours été un mécanisme d'importance pour les autres produits, notamment les produits du secteur agricole, ont aussi été appliquées au secteur de l'énergie et de l'exploitation minière. Le sourcing responsable de produits a toujours mis l'accent sur des enjeux précis, comme c'est le cas du Processus de Kimberly pour l'exploitation minière des diamants. Cette façon de faire a mené à une certification plus large, notamment par le Conseil pour les pratiques responsables en joaillerie, et l'Alliance for Responsible Mining, dont la diversité biologique constitue un ou plusieurs éléments. Les normes et programme Responsible Steel, l'Aluminium Stewardship Initiative et l'Initiative for Responsible Mining Assurance prévoient des dispositions détaillées pour la diversité biologique. Un seul programme de certification, Equitable Origin, est offert dans le secteur du pétrole et du gaz.

67. D'autres occasions sont offertes, à savoir les nouveaux marchés, par exemple le commerce de la qualité de l'eau, les produits garantis durables, les zones humides de réserve et les banques d'espèces, et autres flux de revenus.<sup>62</sup>

### C. Lacunes et occasions

68. Il y a de nombreuses occasions et méthodes d'améliorer l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation. Bien que les tendances, les impacts potentiels et les méthodes ou outils possibles pour intégrer la diversité biologique dans ces secteurs soient connus de tous, la complexité et le champ d'application de ces secteurs méritent qu'on consacre plus d'efforts à maintenir les échanges sur ces sujets et qu'on développe des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion.

69. L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB), qui se veulent un instrument de politique visant l'ensemble du gouvernement, est l'instrument principal de la Convention pour assurer la prise en compte de la diversité biologique dans le processus décisionnel national. On ignore toutefois la mesure dans laquelle les SPANDB abordent efficacement ces trois secteurs. Une évaluation des SPANDB a révélé que 35 pour cent des plans seulement prévoient des mesures pour l'exploitation minière, tandis qu'une proportion semblable des plans contiennent des mesures pour l'énergie renouvelable non destinée à la consommation.<sup>63</sup> Les Parties peuvent être encouragées à porter plus d'attention à ces secteurs dans les futures itérations de leurs SPANDB.

---

<sup>62</sup> <http://www.teebweb.org/media/2012/01/TEEB-For-Business.pdf> p.56

<sup>63</sup> UNDP. 2016. National Biodiversity Strategies and Action Plans: Natural Catalysts for Accelerating Action on Sustainable Development Goals. Interim Report, p. 19.

70. Les pays ont différents niveaux d'expérience dans ces secteurs, et plusieurs pays en développement connaissent une croissance rapide de leurs industries d'exploitation minière industrielle, et du pétrole et du gaz. Les pays ayant plus d'expérience en gestion de ces industries pour obtenir des résultats positifs pour la diversité biologique ont donc une occasion exceptionnelle de mettre leur expérience au profit d'autres pays, surtout les pays de la même région et de contexte semblable. Le mécanisme de centre d'échange, en collaboration avec d'autres organisations partenaires, pourrait faciliter ces échanges.

71. Il est aussi possible d'appliquer plus largement les évaluations stratégiques environnementales des politiques ainsi que des programmes, notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures. Il faut aussi une collaboration régionale et interrégionale en planification spatiale afin de relever les défis que pose l'expansion des infrastructures, surtout les réseaux de transport et de transmission de l'énergie, afin de protéger les sites les plus précieux pour la diversité biologique et minimiser la fragmentation des écosystèmes.

72. Ces secteurs et la diversité biologique sont interdépendants à plusieurs niveaux. Les entreprises peuvent être encouragées à définir et à évaluer leur dépendance envers la diversité biologique, ainsi que leurs impacts, en tant que mesure pour réduire cette dépendance et ces impacts.<sup>64</sup> En effet, ces secteurs sont généralement vus comme ayant un impact négatif sur la diversité biologique, mais il est possible d'exploiter les innovations dans ces secteurs de manière à ce que leurs activités soient menées de façon responsable, afin d'atténuer les impacts et offrir une contribution positive. De la même façon, il y a de nombreuses occasions de mieux intégrer la prise en compte de la diversité biologique et des écosystèmes dans la planification urbaine.

73. Plusieurs entités internationales participent à des processus pour intégrer la diversité biologique dans ces secteurs, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le groupe Banque mondiale, ainsi que des organisations non gouvernementales et privées, telles que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et la Chambre de commerce internationale. Une plus grande collaboration avec ces entités pourrait soutenir l'intégration de la diversité biologique dans ces secteurs. Les travaux du Secrétariat sur plusieurs autres enjeux pourraient influencer les travaux sur l'intégration dans ces secteurs. Les travaux sur les finances et la mobilisation des ressources, l'engagement du secteur privé et les villes durables, entre autres, dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sera saisi à sa deuxième réunion, auront des liens importants avec les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation.

74. En dernier lieu, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige un changement transformationnel des économies et de la société. L'ampleur de la croissance prévue dans ces secteurs, leur évolution, et la nature et l'envergure des impacts sur la diversité biologique dépendront en grande partie des décisions liées à la voie économique et le développement des pays, ainsi que des tendances sociétales plus générales telles que la croissance démographique, l'urbanisation, les tendances économiques, les habitudes de consommation, le développement technologique, et les priorités de développement social. La transition énergétique en cours illustre comment les changements dans les politiques, qui intègrent des préoccupations et des priorités sociétales et sont influencés par les accords internationaux, peuvent changer les tendances (y compris, à titre d'exemple, du charbon à d'autres combustibles fossiles, et des combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable). Cette transition est le résultat des inquiétudes au sujet des changements climatiques, ainsi que des conséquences de la pollution de l'air sur la santé, de même que d'une meilleure compréhension des avantages économiques et sociaux de délaissier une économie fondée sur les combustibles fossiles.

---

<sup>64</sup> La promesse des entreprises pour la diversité biologique amorcée à la treizième réunion de la Conférence des Parties prévoit ces mesures.

## V. RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

75. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa vingt et unième réunion, pourrait souhaiter :

a) *Prendre note* de l'information contenue dans la note de la Secrétaire exécutive sur l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation;<sup>65</sup>

b) *Prendre note* que bien qu'il existe plusieurs politiques et outils pour réaliser l'intégration de la diversité biologique dans ces secteurs, leur mise en œuvre présente encore plusieurs lacunes, notamment en ce qui a trait à la planification stratégique et au processus décisionnel, les politiques économiques et sectorielles, et l'application à plus grande échelle de l'étude d'impact sur l'environnement intégrant la diversité biologique, plus particulièrement l'évaluation stratégique environnementale des politiques, plans et programmes, et l'utilisation de la planification spatiale aux niveaux national, régional et interrégional;

c) *Prendre note également* du rôle important des peuples autochtones et des communautés locales, et des parties prenantes compétentes dans l'intégration dans ces secteurs;

d) *Inviter* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à tenir compte de l'information contenue dans la note de la Secrétaire exécutive mentionnée ci-dessus lors de ses délibérations sur la question, à sa deuxième réunion.

e) Encourager les Parties à :

- i) Examiner les tendances dans ces secteurs dans leur propre pays, de même que les lois, politiques et pratiques existantes pour lutter contre les impacts possibles sur la diversité biologique de ces secteurs;
- ii) Communiquer l'information par le biais du mécanisme de centre d'échange, y compris les études de cas, les enseignements tirés et les politiques et outils de meilleures pratiques déjà appliqués pour l'intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, et de la fabrication et de la transformation, ainsi que l'information sur les lacunes recensées et d'autres moyens d'intégrer plus efficacement la diversité biologique dans ces secteurs.

---

<sup>65</sup> CBD/SBSTTA/21/5.